

Poursuite de l'épidémie humaine de fièvre Q aux Pays-Bas : des mesures drastiques pour limiter l'extension

Les Pays-Bas connaissent une épidémie humaine de fièvre Q sans précédent au niveau international: 182 cas en 2007, 1000 en 2008, 2 243 en 2009. Ces vagues, essentiellement localisées dans le sud-est du pays (province du Noord Brabant), ont débuté chaque année en avril-mai. Les investigations des autorités néerlandaises constatent une proximité géographique avec des élevages de petits ruminants (principalement caprins) à forte densité (Figure ci-contre), les cas humains observés succédant à l'identification d'épisodes abortifs dans les élevages.

Dès 2008, la surveillance a été renforcée chez les petits ruminants laitiers sur la base d'une déclaration obligatoire des avortements, d'une première enquête sérologique, puis fin 2009, de recherches bimensuelles dans les laits de tanks.

Au 25 janvier 2010, 64 foyers ont été repérés (63 caprins et un ovin) sur un total de 40 élevages ovins et 350 élevages caprins professionnels recensés; 28 élevages avaient présenté des avortements.

La gestion de la fièvre Q est difficile en raison :

- des capacités de transmission aérienne et du potentiel de persistance dans l'environnement des *Coxiella* (formes de survie s'apparentant à des spores, résistantes aux désinfectants classiques);
- des multiples modalités d'excrétion des *Coxiella* par les ruminants (vaginale, fécale ou lactée), de leur caractère intermittent, rendant complexe la détermination d'un statut excréteur des animaux;
- des difficultés d'interprétation de la réponse sérologique, que ce soit sur la probabilité d'excrétion de l'animal concerné ou sur l'ancienneté de l'infection.

Dans ce cadre, les autorités vétérinaires ont mis en place les mesures suivantes chez les caprins et ovins laitiers :

- pour toutes les exploitations :
 - vaccination dès fin 2008, d'abord volontaire et péri-focale dans la région affectée, puis obligatoire et étendue à tout le pays en 2010,
 - depuis décembre 2009, interdiction de mise à la reproduction des ovins et caprins afin d'éviter, en 2011, le pic d'excrétion généralement associé aux saisons de mises bas (la mise à la reproduction de 2009 étant terminée);
- dans les élevages infectés :
 - interdiction de sortie du fumier pendant la saison de mises bas et les 30 jours suivants, interdiction d'épandage pendant au moins 90 jours,
 - depuis décembre 2009, abattage des femelles gestantes et des reproducteurs afin d'éviter la saison de mises bas de 2010,
 - restriction des mouvements d'animaux.

Le renforcement récent des mesures de surveillance et de contrôle de l'infection fait suite à la nouvelle vague de cas humains survenue en 2009, en dépit des actions de prévention mises en place en 2008. Toutefois, elles restent mal acceptées par une partie de l'opinion, notamment par les professionnels de la filière. L'objectif de ces mesures n'est pas l'éradication, mais la diminution de la circulation bactérienne. L'effet de ces actions est attendu dès cette année, mais leur impact ne devrait être réellement significatif, selon les autorités sanitaires néerlandaises, qu'en 2011.

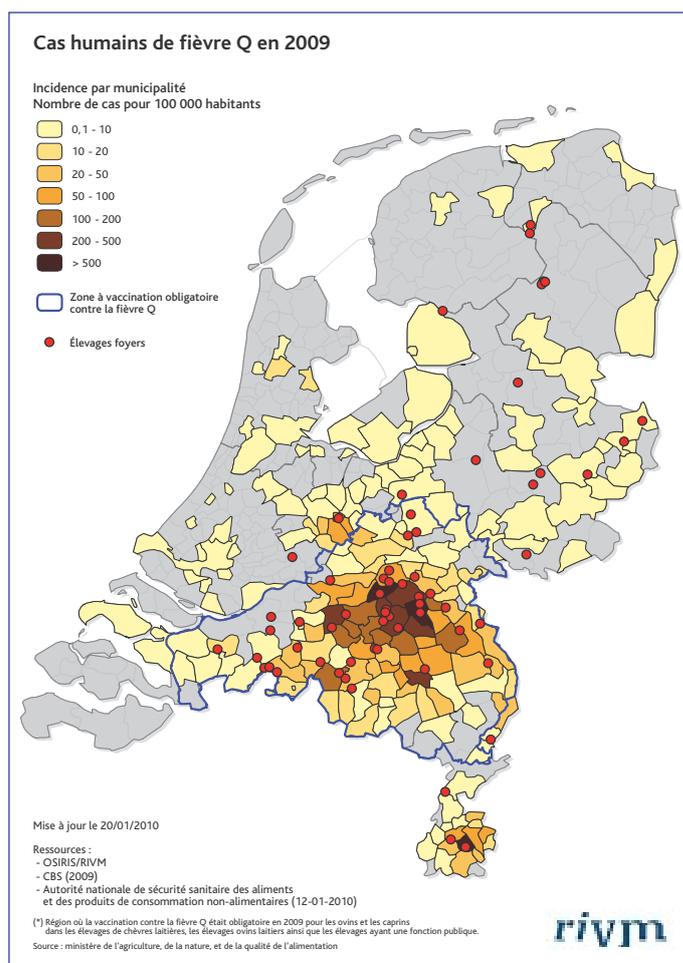


Figure : Prévalence des cas humains en 2009 par municipalité (par 100 000 habitants) et localisation des 61 élevages trouvés infectés par la fièvre Q (points rouges) à la date du 22 décembre 2009

Source : http://ec.europa.eu/food/committees/regulatory/scfcah/animal_health/presentations_en.htm#12012010, RIVM

La crise que connaissent les Pays-Bas serait liée à la conjonction de différents éléments spécifiques à ce pays, en particulier à l'intensification des élevages dans des bâtiments ouverts et situés à proximité des villes. Le nombre de chèvres a été multiplié par 100 ces 20 dernières années et le nombre d'animaux par exploitation a triplé depuis 1995. Ainsi, dans les provinces de Gelderland et du Noord Brabant, la densité atteint 20 à 44 chèvres par km². En outre, les travaux de typage en cours témoignent de la prépondérance d'une souche, présente à la fois dans les exploitations et chez certains patients, suggérant notamment de fortes capacités de dissémination. Enfin, les printemps ont été particulièrement secs au cours de ces trois dernières années, ce qui a pu favoriser la dissémination des *Coxiella* par voie aérienne.

Karim Sidi-Boumedine (1), Anne Bronner (2), Renée de Crémoux (3), Élodie Rousset (1)

(1) Afssa, Laboratoire d'études et de recherches sur les ruminants et les abeilles, Sophia-Antipolis

(2) Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, DGAL, Bureau de la santé animale

(3) Institut de l'élevage, Paris